



FAQ Fiche pension

1. Qu'est-ce qu'une fiche de pension?

La fiche de pension est un aperçu annuel de votre contrat d'assurance. Vous y retrouvez vos données, ce que vous avez déjà épargné, le montant que vous recevrez à la retraite, le capital assuré en cas de décès et les éventuelles couvertures de risque (décès par accident et/ou incapacité de travail).

2. Pourquoi les réserves mentionnées sont celles acquises au 1^{er} janvier de l'année en cours ?

L'article 26 de la Loi sur les Pensions Complémentaires et l'article 48 de la Loi sur les Pensions Complémentaires pour Indépendants stipulent que l'organisme de pension, à savoir NN SA, est tenu de fournir une fiche de pension qui indique le montant des réserves acquises au 1er janvier de l'année en cours.

3. Comment obtenir une version actualisée de votre situation ?

Vous pouvez obtenir une version actualisée auprès de votre conseiller financier.

4. Pourquoi y a-t-il une prime consommée prélevée ?

Vous avez souscrit un contrat avec une ou plusieurs couvertures de risques en cas de sinistre invalidité et/ou décès. Bien que vous n'ayez pas subi de sinistre, ces couvertures doivent être financées. La prime consommée correspond au financement de ces couvertures de risques.